



Les Tire-Bouchons de Pommeuse

Association agréée pour la pêche et
la protection du milieu aquatique

association créée en 1927

Découverte de la pêche à la truite
Ecole de faremoutiers le 21 mai 2021

Missions de l'association :

- . Détenir et gérer les droits de pêche sur les domaines publics et privés .
- . Participer à la protection et à la surveillance du milieu aquatique .
- . Participer à la lutte contre l'altération et la pollution de l'eau .
- . Lutter contre le braconage .
- . Mener des actions de formation et d'éducation en matière de protection du milieu aquatique et du patrimoine piscicole .

Actions principales :

- . Nettoyage régulier de la rivière et des berges .
- . Enlèvement de tout obstacle gênant l'écoulement de l'eau .
- . Lutte contre le braconage .
- . Visites pédagogiques avec des écoles : sensibilisation à la propreté du milieu aquatique et découverte du loisir pêche .
- . Réempoissonnement : plus de 1000 truites introduites chaque année.

Pour tout renseignement :

Président : Frédéric Detourbet .

Tel : 07 81 47 72 73

Mail : frederic.detourbet@daimler.com



Connaissance et protection
du milieu aquatique



L'association gère les droits de pêche sur les deux rivières traversant la commune de Pommeuse :

- . Le Grand Morin entre le pont de Pommeuse et le pont de Tresmes soit 1 km 800 . Population : cyprinidés
- . L'Aubetin sur 3 km 600 en amont de la confluence avec le Grand Morin . Population : salmonidés (truites)

Tarifs et conditions :

Grand Morin : cartes vendues par la fédération de pêche, pas de supplément . Conditions de pêche fixées par la fédération .

Aubetin : carte supplémentaire de 80 €uros. Point de vente :

Bar tabac "Au Rendez-vous des pêcheurs" à Pommeuse .

Réglementation : 1 ligne, 1 hameçon . Nombre de prises limité à 6 par jour, esches naturelles . Voir règlement inscrit sur la carte de pêche .